# VALLÉE DE SOMME W Vallée idéale

## Somme > Côte picarde / Baie de Somme

# PROMENADES EN FORÊT DE CRÉCY (4 circuits)







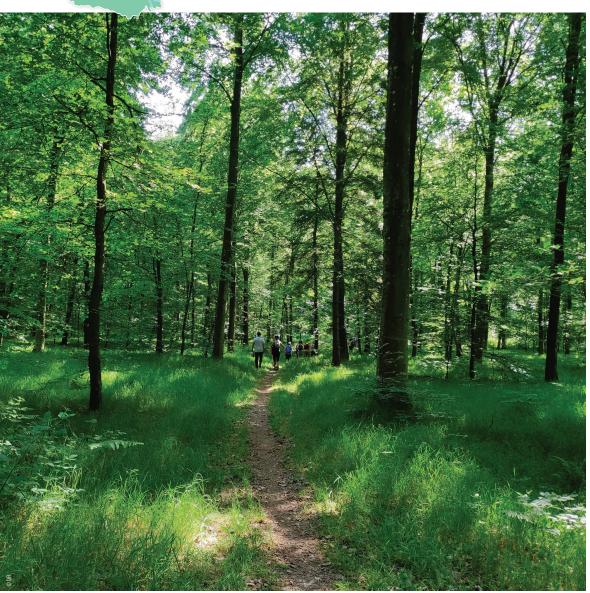


Durées: 12 h 40 - 22 h 50 - 32 h 10 - 42 h 00 / Distances: 18 km - 28,5 km - 36,5 km - 46 km / Difficultés: 4 parcours faciles



Départ : Forêt de Crécy, 20 km au nord d'Abbeville.

Venez découvrir sa richesse et sa diversité : la boucle des galandeaux, la boucle des grands hêtres, la boucle des vieux chênes et la boucle des mares.



#### Une forêt domaniale ouverte à tous

Avec ses 4 322 hectares de taillis et de futaie, la forêt de Crécy constitue le principal massif boisé de la Somme. Domaniale depuis la Révolution, cette forêt, jadis plus étendue, se défricha peu à peu dès le 12° siècle. Devenue royale sous Louis XI, elle fournit sous Colbert des bois de chauffage et de marine. L'essence dominante est le hêtre (64 %) suivie du chêne pédonculé (21 %) et du charme.



La gestion du domaine et son exploitation sont assurées par l'Office National des Forêts (ONF)

#### Deux hôtes de la forêt

Si le chêne et surtout le hêtre règnent en maître dans cette forêt, deux autres essences y vivent toujours. N'en manquant pas avec son tronc canelé et clair, ses feuilles ovales et dentelées, ses fleurs en chatons et ses fruits samares, le charme garnit les taillis. Son bois blanc très dur, excellent en chauffage et en menuiserie, il pousse facilement en cépée (multitroncs). Le chêne sessile est une essence forestière que l'on plante pour préparer la forêt au changement climatique car elle est plus résistante à la sécheresse. 90 % des départs de feux sont d'origines humaines. Il est interdit de fumer en forêt.







Le lucane cerf-volant mâle est le plus grand insecte d'Europe présent en forêt de Crécy.



Vous participez au développement de la randonnée en prévenant la collectivité qui gère le circuit ou le Conseil départemental pour toute difficulté rencontrée sur le terrain. Vous pouvez télécharger l'application multiservices Somme en poche



### ① C La boucle des galandeaux

Cette balade porte le nom de la mare qui jadis était, diton, un lieu de rendez-vous galant! Plusieurs ambiances forestières à découvrir sur ce parcours: entre sommières et parcelles de feuillus et de résineux d'âges différents, le cycle de la forêt est bien représenté.

Durée : 2h40Distance : 8 km

 Départ : Hutte des grands hêtres, au croisement des routes forestières de Bernay à Domvast et du chevreuil.
Parking.

### 2 🖰 La boucle des grands hêtres

Entrez dans le monde des grands arbres où tout bruit est banni.

Cette balade vous conduit dans le domaine de deux chênes remarquables du côté de Caumartin : « le Ramolleux » et « le chêne de Crécy » classé en 1906. Le hêtre « le Bien Venant », arbre remarquable classé en 1910, n'est pas visible sur la boucle mais facilement observable sur la ligne de parcelles 82-83.

Durée : 2h50Distance : 8,5 km

• **Départ :** Hutte des grands hêtres, au croisement des routes forestières de Bernay à Domyast et du chevreuil. Parking.

#### ○ La boucle des vieux chênes

Sur ce circuit vous imaginerez l'ancien rendez-vous de chasse royale et verrez un arbre qui revient de loin. Le chêne "Le revenant" a été classé arbre remarquable en 1904.

Vous rencontrerez les vieux rois de la forêt à l'aise dans leur monde de silence. Les douglas sont centenaires et mesurent plus d'1 m de diamètre. La mare dite sèche proche du sentier est toujours remplie d'eau.

Durée : 2h10Distance : 6,5 km

 Départ: Hutte des vieux chênes, au croisement des routes forestières de Forest-Montiers à Canchy et de la D111.
Parking.

#### 

Une promenade permettant d'observer 3 mares : la mare du faux soleil avec le hêtre de la Vierge (arbre remarquable) et sa statuette de la vierge récemment restaurée ; la mare aux pourceaux et la mare du Halot. Vous découvrirez également le chêne « le Beau Seigneur » classé arbre remarquable en 1011

Durée : 2h00Distance : 6 km

 Départ : Clairière du muguet sur la route forestière de Bernay à Domvast, parking.



Itinéraires déconseillés en période de chasse de mi-octobre à fin février, en fonction des zones chassées. Des chantiers forestiers peuvent être organisés sur les parcours et modifier momentanément leurs accès. Les véhicules à moteur sont strictement interdits sur les sentiers. Les chiens doivent être tenus en laisse.



